

Désolé pour l'envoi répétitif du numéro 661

À la suite d'un problème technique de serveur informatique, certaines et certaines d'entre vous ont pu recevoir jusqu'à quatre messages leur transmettant le numéro 661 de l'UCP Flash.

Nous vous prions d'excuser ce dysfonctionnement indépendant de notre volonté.

Audience chez le Directeur des affaires culturelles

Lors de l'audience du Syndicat culture de l'UCP chez le Directeur des affaires culturelles, ce dernier a rappelé qu'en charge de la mise en œuvre de la politique culturelle municipale, il souhaitait néanmoins donner aux directeurs de bibliothèques une certaine autonomie dans le domaine de l'action culturelle, tout en restant à l'écoute des usagers.

Sur la question des horaires, et notamment à propos de l'ouverture le dimanche, les responsables d'établissements seront associés et que l'articulation entre vie professionnelle et vie privée sera prise en compte.

L'UCP a relayé le ressenti des cadres qui ne s'estiment pas entendus, ayant le sentiment d'être de simples relais d'une information descendante. Le Directeur a fait part de son intention d'aller à la rencontre des agents sur le terrain.

En matière de valorisation de l'expérience professionnelle, le directeur a proposé une réflexion sur le dialogue intergénérationnel afin de capitaliser les expériences.

Audience chez la Directrice générale de Paris-Musées

À l'occasion de l'audience chez la Directrice générale de Paris-Musées, celle-ci a rappelé que les chefs d'établissement jouissent d'une large autonomie dans leur gestion et que le management repose sur le duo constitué du directeur général et du secrétaire général.

Dans le domaine des ressources humaines, l'UCP a évoqué l'intérêt que les services centraux puissent assurer un rôle de médiation en cas de difficultés ou de conflits localisés.

L'UCP a demandé des précisions sur la refonte de la fonction surveillance, notamment en termes d'évolutions des missions des personnels et de leurs rémunérations.

Comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la Direction de la communication

À l'occasion du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) de la Direction de la communication (DICOM) du 1^{er} octobre 2015, les élus UCP ont régulièrement

rappelé que la DICOM ne se limitait pas au seul bâtiment situé au 4 de la rue de Lobau et que ses services, accueillis sur les autres sites, méritaient une égale attention.

Après le **décès d'un agent** du service « 39 75 », l'UCP s'est montrée favorable à la conduite d'une enquête.

Concernant le **rapport de la mission hygiène et sécurité suite au déménagement**, l'UCP a souligné, à nouveau, l'urgence à faire réaliser des mises aux normes électriques, à améliorer l'ergonomie des postes de l'Équipe Messages des Parisiens (EMP) et à assurer une qualité thermique adaptée, dès que la température extérieure baisse.

Au vu des signalements qui lui sont parvenus, l'UCP a rappelé l'urgence à diffuser les consignes à respecter en cas de **tests d'alarme** au titre de la sécurité-incendie, à sensibiliser les personnels à se rendre aux **visites médicales préventives**.

Pour **faciliter le travail au quotidien** des personnels qui sont conduits à prendre des rendez-vous pour le Service du stationnement de la Direction de la voirie et des déplacements, un effort doit être consenti pour familiariser les personnels aux termes techniques.

Au sujet de la **mise en production du nouveau site « Paris.fr »**, l'UCP a précisé que le nouveau site, réalisé dans des délais contraints, souffrait d'imperfections notamment dans son volet « relation avec les professionnels ».

Enfin, vos élus UCP ont demandé la création de deux commissions concernant « Facil'familles » et le service de l'état civil de la Mairie du 12^{ème} arrondissement qui rencontrent certaines difficultés.

La fin programmée du « Cèdre bleu » !

L'UCP s'était opposée à la fermeture du « Cèdre bleu », établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes municipal, situé sur la commune de Sarcelles, en manifestant le 2 avril 2015 sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville, aux côtés des personnels qui y travaillaient ; elle a également voté contre le projet au comité technique du 8 juin dernier.

Malgré les propositions alternatives de l'intersyndicale pour maintenir l'activité, l'Administration du CASVP a décidé de fermer l'établissement au 2 novembre prochain.

Dans ce contexte difficile, l'UCP a souhaité et obtenu, dans l'intérêt des personnels, qu'ils puissent bénéficier **d'une part**, d'un accompagnement individuel leur permettant de trouver plus facilement une nouvelle affectation et **d'autre part**, une indemnité exceptionnelle de mobilité pour compenser l'allongement très important du temps de trajet entre domicile et nouveau lieu de travail.

Par ailleurs, une indemnité de départ volontaire leur sera également proposée ; l'UCP a demandé que cette option soit particulièrement explicitée pour les personnels qui seraient tentés, dès lors que cela implique la démission de l'agent qui est radié définitivement des cadres de l'Administration. Il ne peut s'agir que d'un choix volontaire de l'agent et non d'un choix forcé !